

DÉLIBÉRATION N°09-2021

**CONDITIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT DE 5 M€
DANS DE NOUVEAUX MOYENS NAUTIQUES À QUATRE CLAUSES SUSPENSIVES**

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°157-2020 du 12 août 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 février 2018 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;

Considérant le procès-verbal de la Commission « Bateau » du 24 mars 2021 ;

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer,

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, réuni le 20 avril 2021, décide :

Article 1

Sans remettre en cause l'ambition exprimée dans les précédents Conseil du CRCAA concernant l'entretien et la réhabilitation du domaine public maritime, ce programme d'investissement fait l'objet des clauses suspensives suivantes :

1. L'obtention d'un accord avec des partenaires sur le fonctionnement des moyens nautiques s'agissant notamment de la réhabilitation du DPM non concédé, sur une période de 10 à 15 ans et détaillant un programme annuel de réhabilitation ;
2. Une adaptation, le cas échéant, des choix techniques pour le futur bateau au regard de la teneur des accords obtenus avec les partenaires sur le fonctionnement ;
3. Une garantie de viabilité financière pour le CRCAA sur le volet investissement notamment en préservant une capacité d'autofinancement, et sur le volet fonctionnement afin de sécuriser l'impact sur l'équilibre budgétaire, y compris sur le volet « énergie » ;
4. La précision et l'intégration des modalités de traitement des déchets dans le projet global en termes de choix techniques et financiers sur l'investissement et le fonctionnement.

Article 2

Un point trimestriel, ou autant que de besoin, sera organisé pour suivre la levée de ces clauses suspensives. Le résultat de ce point trimestriel en Commission entretien et réhabilitation du domaine public maritime sera rapporté au niveau du Conseil du CRCAA.

Gujan-Mestras, le 20 avril 2021

Le Président du CRCAA
Thierry LAFON

